

AFFICHE LEI - 4 NOV. 2021 **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MAYET-DE-MONTAGNE**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux novembre à dix-neuf heures trente, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Le Mayet-de-Montagne s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la vice-présidence de Madame Marie-Noëlle LARIVIERE, Adjointe au Maire.

Après qu'il eût été procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration et constaté que le quorum était atteint, Madame la Vice-Présidente a ouvert la séance.

Étaient présents : Mmes Marie-Noëlle LARIVIERE, Véronique MARION, Isabelle SENEPIN, Françoise GRASSI, Jocelyne LACROIX et M. Jean-Pierre MOLETTE.

Étaient absents et excusés : M. Jean-Pierre RAYMOND et Mme Christel SIGOT.

Était absente : Mme Josiane TARTARIN.

Date de la convocation du conseil d'administration : 26 octobre 2021.

A été nommée secrétaire de séance: Mme Isabelle SENEPIN.

Nombre d'administrateurs : 9

- en exercice : 9
- présents : 6
- votants : 6

(12/2021) AIDE SOCIALE

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale émettent un avis favorable à la demande de prise en charge des frais de séjour à l'E.H.P.A.D. "Résidence du Parc", situé au MAYET-DE-MONTAGNE (Allier), 5 avenue Chabrol, pour à compter du 23 juin 2021.

(13/2021) BUDGET 2021 – Décision modificative n° 2

Madame Marie-Noëlle LARIVIERE, Vice-Présidente, expose aux membres du Centre Communal d'Action Social qu'il est nécessaire de réajuster les crédits prévus à certains articles.

Section de fonctionnement				
Chapitre	Compte	Nature DEPENSE	Crédits actuels	Proposition de crédits
011 Charges à caractère général	60623	Alimentation	210,00 €	+ 320,00 €
011 Charges à caractère général	6232	Fêtes et cérémonies	800,00 €	+ 800,00 €
011 Charges à caractère général	6188	Autres frais divers	2 925,00 €	- 1 120,00 €

À Mayet-de-Montagne, le 3 novembre 2021

Le Président du C.C.A.S.

Jean-Pierre RAYMOND
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
3250 LE MAYET-DE-MONTAGNE